



CENTURY 21

Doussain Philippon
Immobilier

ACHAT – VENTE – LOCATION – GESTION – ASSURANCE LOYERS IMPAYÉS

BAREME D'HONORAIRES DE L'AGENCE

VENTE

Lorsque l'opération aura été effectivement conclue, la rémunération du mandataire deviendra immédiatement exigible. Elle sera d'un montant fixé conformément au barème ci-après.

- Inférieur à 29.999 €, **Forfait de 4.000€ TTC** du prix de vente défini sur le mandat*
- De 30.000 € à 49.999 €, **Forfait de 5.000 € TTC** du prix de vente défini sur le mandat*
- De 50.000 € à 69.999 €, **Forfait de 6.000 € TTC** du prix de vente défini sur le mandat*
- De 70.000 € à 79.999 €, **Forfait de 7.000 € TTC** du prix de vente défini sur le mandat*
- De 80.000 € à 99.999 €, **Forfait de 8.000 € TTC** du prix de vente défini sur le mandat*
- De 100.000 € à 119.999 €, **Forfait de 8.500 € TTC** du prix de vente défini sur le mandat*
- 120.000 € à 129.999 €, **Forfait de 9.000 € TTC** du prix de vente défini sur le mandat*
- 130.000 € à 139.999 €, **Forfait de 9.500 € TTC** du prix de vente défini sur le mandat*
- 140.000 € à 169.999 €, **Forfait de 10.000 € TTC** du prix de vente défini sur le mandat*
- 170.000 € à 199.999 €, **Forfait de 11000 € TTC** du prix de vente défini sur le mandat*
- 200.000 € à 399.999 €, **Forfait de 6% TTC** du prix de vente défini sur le mandat*
- 400.000 € à 499.999 €, **Forfait de 5 % TTC** du prix de vente défini sur le mandat*

Cette rémunération sera à la charge du Vendeur, sauf convention expresse différente entre les parties. * En cas de négociation du prix de vente entre le mandant et l'acquéreur, le montant de la rémunération du mandataire restera fixe à celle prévue initialement sur le mandat de vente.

LOCATION

- **Un mois de loyer charges comprises par partie dans la limite de 11€/m²** comprenant 8€/m² pour l'organisation des visites, la constitution du dossier, la rédaction du bail et 3€/m² pour l'état des lieux.

GESTION (habitation)

- Gestion courante : **6% - 7% ou 8% HT** des sommes encaissées.
- Garantie loyers impayés : **3.5 %TTC** maximum des loyers encaissés comprenant la rémunération du mandataire fixée à 1.2%TTC. Les honoraires annexes de gestion seront facturés selon le barème détaillé sur le mandat de gestion consultables sur demande.

L'ESTIMATION

Une estimation ne peut se faire qu'après visite du bien immobilier par l'un de nos conseillers. L'avis de valeur est **GRATUIT** à l'exception d'une remise d'un rapport écrit pour succession, donation, divorce..., il sera facturé 150€.

4 rue Jean Moulin 28200 CHATEAUDUN
02 37 45 1000
chateaudun@century21.fr

26 rue de Chartres 28800 BONNEVAL
02 37 47 1000
bonneval@century21.fr

6 Place du Dauphin 28160 BROU
02 37 44 1000
brou@century21.fr